

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 avril 2021 à 19h00 tenue à huis clos, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

21-04-05-5632

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 avril 2021 à 19 h 00 tenue à huis clos.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2021;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2021;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mars 2021;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2021;
 - 5. Dépôt du Rapport financier de 2020 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Adhésion au service de l'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021;
- 20.2** Autorisation – Contrat achat d'un véhicule neuf Dodge Grand Caravane 2020 pour le service des premiers répondants et de la sécurité incendie;
- 20.3** Autorisation – Contrat à Zone Technologie électronique Inc. pour la fourniture et l'installation de gyrophares et de sirènes sur le véhicule Dodge Grand Caravane;
- 20.4** Autorisation – Contrat de pavage à Ali Excavation d'une section de la rue Wellington (Bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Brisebois et Wellington);
- 20.5** Autorisation - Fourniture de pièces d'aqueduc pour bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Brisebois et Wellington;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – rue Hunter;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur;
- 30.3** Autorisation - Demande de contribution financière- Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent ;
- 30.4** Autorisation - Participation financière aux frais de justice dans le dossier de la vente illégale du Quai Port Lewis;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Approbation – Adoption du règlement no. 939-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Approbation - Adoption du règlement no. 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;
- 40.3** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement No. 941-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron;
- 40.4** Autorisation - Demande de dérogation mineure– Projet West –Lot projeté 6 417 049 ;
- 40.5** Autorisation - Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 34, rue Bouchette, lot 3 229 667;
- 40.6** Autorisation - Autorisation de l'usage conditionnel «Industrie d'aliments» dans la zone IN-8 pour l'immeuble sis au 142, route 202, suite 104;
- 40.7** Autorisation - Demande de PIIA – 146 rue Châteauguay – Affichage ;

- 40.8** Autorisation - Demande de PIIA – Rénovation du 15, rue King – Lot 3 230 440 ;
- 40.9** Autorisation - Autorisation à La Ferme des Petits Cailloux pour l’implantation temporaire d’un kiosque ambulant pour la vente de produits de sirop d’érable;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

- 60.1** Approbation -Appui à la Commission scolaire New Frontier et au Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley (CVEC) pour leur demande d’autorisation permanente pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI / #5825);

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

21-04-05-5633 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité:**

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 avril 2021 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mars 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mars 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du Rapport financier de 2020 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Le maire dépose le rapport financier 2020 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Période d'information du maire

Monsieur Brunette mentionne que l'assemblée annuelle des Dames Auxiliaires de l'Hôpital Barrie Memorial aura lieu le 29 avril prochain par téléconférence Zoom.

Période de questions du public

Aucune question n'a été transmise pour la présente séance.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-04-05-5634

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Adhésion au service de l'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent offre aux municipalités l'opportunité d'adhérer au service d'une ressource en urbanisme;

Considérant que ce service permet aux municipalités d'avoir accès à une expertise afin de les accompagner dans l'élaboration d'un règlement et pour fournir de façons ponctuelles des avis liés à l'urbanisme;

Considérant que le coût annuel de ce service est facturé par le biais d'une quote-part au montant de 5500 \$ pour l'année complète de 2021.

21-04-05-5635

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon adhère au service de l'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021.

Que la dépense de 4 125 \$ imputable au poste 02-610-01-951 soit financée à même les revenus généraux de l'exercice financier 2021.

Adopté

Contrat achat d'un véhicule neuf Dodge Grand Caravan 2020 pour le service des premiers répondants et de la sécurité incendie

Considérant que la Ville désire acquérir un nouveau véhicule pour le service des premiers répondants et de la sécurité incendie;

Considérant la soumission reçue de la compagnie C.J. Kyle Ltée pour la fourniture d'un véhicule neuf Dodge Grand Caravan Premium Plus 2020 incluant 4 pneus d'hiver avec roues.

21-04-05-5636

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission de C.J. Kyle Ltée pour l'achat d'un véhicule neuf Dodge Grand Caravan Premium Plus 2020 incluant 4 pneus d'hiver avec roues au montant de 38 725,20 \$ incluant les taxes et autorise le maire et la trésorière à signer tous les documents requis à cette acquisition.

Que la dépense de 35 362,57 \$ imputable au poste 22-220-00-724 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Contrat à Zone Technologie électronique Inc. pour la fourniture et l'installation de gyrophares et de sirènes sur le véhicule Dodge Grand Caravan

Considérant que la Ville désire installer des gyrophares et des sirènes pour le véhicule neuf Dodge Grand Caravan Premium Plus 2020 pour le service des premiers répondants et de la sécurité incendie;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Zone Technologie électronique Inc. au montant de 3 538,61 \$ plus les taxes applicables.

21-04-05-5637

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission de Zone Technologie électronique Inc. pour la fourniture et l'installation des gyrophares et des sirènes pour le véhicule neuf Dodge Grand Caravan au montant de 4 068,52 \$ incluant les taxes.

Que la dépense de 3 715,10 \$ imputable au poste 22-220-00-724 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Contrat à Ali Excavation Inc. pour le pavage d'une section de la rue Wellington - Bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Brisebois et Wellington;

Considérant la problématique de pression d'eau à l'extrémité de la rue Lake requiert des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Brisebois et la rue Wellington afin d'augmenter la capacité du réseau d'aqueduc dans ce secteur;

Considérant que suivant les travaux qui seront réalisés en régie, la municipalité devra procéder au resurfaçage de la chaussée;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Ali Excavation au coût de 21 725,57 \$ plus les taxes applicables.

21-04-05-5638

Abrogé par la
résolution no.
21-05-03-5675

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission d'Ali Excavation Inc. au montant de 24 978,97 \$ incluant les taxes.

Que la dépense de 22 809,13 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Fourniture de pièces d'aqueduc pour bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Brisebois et Wellington

Considérant la problématique de pression d'eau à l'extrémité de la rue Lake requiert des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Brisebois et la rue Wellington afin d'augmenter la capacité du réseau d'aqueduc dans ce secteur;

Considérant que suivant les travaux qui seront réalisés en régie, la municipalité devra procéder au resurfaçage de la chaussée;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Distribution Lazure au coût de 9 845,11 \$ plus les taxes applicables.

21-04-05-5639

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission Distribution Lazure au montant de 11 319,42 \$ incluant les taxes.

Que la dépense de 10 336,13 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Considérant que la rue Hunter requiert des travaux majeurs dont le remplacement de la conduite d'aqueduc existante, le remplacement de la conduite d'égout sanitaire entre Lake et Parent, l'ajout d'un réseau pluvial, la construction d'un émissaire vers la rivière sur la rue Lake ainsi que la réfection complète de la chaussée et des trottoirs dont les coûts sont estimés à 2 450 000 \$;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement des conduites du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

21-04-05-5640

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Huntingdon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus.

Que la Ville de Huntingdon confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Que le conseil municipal de la Ville autorise la firme Shellex à remplir et déposer la demande d'aide financière dûment complétée auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur

Le conseiller Dominic Tremblay informe le conseil municipal qu'il se retire des délibérations et du vote relatif à la présente question du fait que la demande de contribution provient de l'école Arthur-Pigeon où il est directeur d'école. Il quitte la salle du conseil à 19h16.

Considérant que l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa 36^e édition de la Soirée d'honneur et la cérémonie des élèves finissants qui aura lieu le vendredi 25 juin 2021;

Considérant que lors de la Soirée d'honneur, des bourses sont remises à des élèves de l'école afin de les encourager à développer leurs multiples talents et à devenir des citoyens responsables.

21-04-05-5641

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 250 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Adopté

Le conseiller Dominic Tremblay revient dans la salle du conseil à 19h17.

Demande de contribution - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent

Considérant que le Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent demande à la Ville une contribution financière d'un montant

de 1 700 \$ représentant le montant des taxes pour les services municipaux de l'année 2021;

Considérant que l'organisme organismes à but non lucratif (OBNL) est exempté du paiement des taxes municipales foncières selon la décision de la Commission municipale du Québec.

21-04-05-5642

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyé à l'organisme Centre de Ressources familiales du Haut-St-Laurent une contribution financière de 200 \$ pour l'exercice financier 2021.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Participation financière aux frais de justice dans le dossier de la vente illégale du Quai Port Lewis

La conseillère Andrea Geary quitte la salle du conseil à 19h18.

Attendu que la MRC du Haut-Saint-Laurent a autorisé la cession du droit d'usufruit du Quai port Lewis à la Marina Port-Lewis pour une période de 30 ans, et ce, pour la somme symbolique de 1 \$;

Attendu que la MRC a refusé de faire évaluer le Quai Port Lewis ce qui aurait permis de connaître la valeur marchande de ce bien;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-Laurent a, par résolution, transféré le Quai Port Lewis du domaine public au domaine privé alors que dans les faits le quai est toujours utilisé par le public;

Attendu que l'article 6.1 du Code municipal édicte que « l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux. »

Attendu que l'article 916 du Code civil édicte que « nul ne peut non plus s'approprier les biens des personnes morales de droit public qui sont affectés à l'utilité publique. » :

Attendu que l'article 1 de la Loi sur l'interdiction de Subventions municipales édicte qu'aucune municipalité ne peut, ni directement ni indirectement, venir en aide à un établissement commercial ... et notamment en donnant la jouissance ou la propriété d'un immeuble;

Attendu que la Ville de Huntingdon, des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Barbe et des citoyens de la municipalité de Saint-Anicet désirent intenter une action en justice visant la nullité des résolutions prises par la MRC du Haut-Saint-Laurent soit les n^{os} 04-10-19 et 8765-05-20, adoptées les 2 octobre 2019 et 13 mai 2020, les résolutions n^{os} 9054-12-20, 9055-12-20 et 9056-12-20 adoptées le 9 décembre 2020 et les résolutions n^{os} 9107-02-21 et 9108-02-21 adoptées le 9 février 2021, ainsi que du contrat de cession du droit d'usufruit du Quai Port Lewis par la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Attendu que les parties ont convenu de créer un fonds commun visant à défrayer les frais de justice.

21-04-05-5643

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 4 000 \$ à titre de participation financière aux frais de justice dans le dossier de la vente illégale du Quai Port Lewis dans un compte en fidéicommiss.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

Adopté

La conseillère Andrea Geary revient à la salle des délibérations à 19h22.

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du Règlement No. 939-2021 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 939-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant la consultation publique écrite sur le premier projet de règlement tenue jusqu'au 1^{er} mars 2021;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement No. 939-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 939-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

21-04-05-5644

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le Règlement 939-2021 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.

Adopté

Adoption du Règlement No. 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement No. 940-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

Considérant la consultation publique écrite sur le premier projet de règlement tenue jusqu'au 1^{er} mars 2021;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement No. 940-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 940-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

21-04-05-5645

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le Règlement 940-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005.

Adopté

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement No. 941-2021
décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de
4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures
municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Demande de dérogation mineure– Projet West –Lot projeté
6 417 049**

Considérant le projet de construction résidentielle dans le secteur de la rue West déposé par la compagnie Les Développements MDR Inc;

Considérant que le lot projeté 6 417 049 fait partie d'un projet d'ensemble résidentiel sur les lots vacants adjacents de la rue West ;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser un frontage de 14,18 mètres au lieu de 15 mètres pour le lot 6 417 049, tel que prescrit à l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement no 514, soit une dérogation de 0,82 mètre.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure.

21-04-05-5646

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure pour le lot 6 417 049 pour le projet de construction résidentielle situé dans le secteur de la rue West.

Adopté

Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 34, rue Bouchette, lot 3 229 667

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 34 rue Bouchette, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 667 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à Lydia Lachance et Corey Schryvershof;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 046 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue Bouchette;

Considérant qu'une partie de la maison, la corniche, la galerie, le trottoir et le lampadaire de la maison érigée sur le lot 3 229 667 empiètent respectivement sur une distance maximale de 1,17 mètre, de 2,56 mètres, de 2,12 mètres, de 6,43 mètres et de 0,99 mètre à l'extérieur de la limite nord-est sur le lot 3 230 046, propriété de la Ville de Huntingdon;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 2021, de ses minutes # 8121;

Considérant que cette demande de servitude réelle de tolérance permet de maintenir la maison érigée sur sa propriété, la corniche de la maison et l'escalier dans leur état et situation actuels;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

21-04-05-5647

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 34, rue Bouchette, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 667 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Huntingdon, dont la propriété appartient Lydia Lachance et Corey Schryvershof.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

Autorisation de l'usage conditionnel «Industrie d'aliments» dans la zone IN-8 pour l'immeuble sis au 142, route 202, suite 104

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Demande de PIIA – 146 rue Châteauguay – Affichage

Considérant qu'un projet d'installation d'une enseigne pour le nouveau commerce situé au 146, rue Châteauguay, lot 3 230 293, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que l'enseigne proposée sera en vinyle et acrylique d'une largeur de 2.41 m par une hauteur de 1 m et de 0.06 m, de couleur noire avec un lettrage rouge et blanc, ayant une superficie de 2.41 m², représentant une aire d'environ de 0.14 de la superficie de la façade, en respect des normes stipulées au règlement #512 - *Tableau 18.1 – Normes relatives aux enseignes* ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de l'enseigne ;

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

21-04-05-5648

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de l'enseigne pour le commerce situé au 146 rue Châteauguay, lot 3 230 293, selon les dimensions soumises.

Adopté

Demande de PIIA – Rénovation du 15, rue King – Lot 3 230 440

Considérant qu'un projet de rénovation extérieure pour l'immeuble situé au 15, rue King, lot 3 230 440, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que la demande concerne les rénovations suivantes :

1. Refaire le revêtement extérieur (remplacement de la brique) ;

2. Réparation de la fondation ;
3. Changer toutes les fenêtres, enlèvement du Skylight, installation de fenêtres au deuxième étage (aucun changement à la hauteur du bâtiment ni à la pente de la toiture) ;
4. Installation d'un gable au deuxième étage ;
5. Construction d'une galerie au tour de la résidence.

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de l'enseigne.

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

21-04-05-5649

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de rénovation pour l'immeuble situé au 15, rue King, lot 3 230 440.

Adopté

Autorisation à La Ferme des Petits Cailloux pour l'implantation temporaire d'un kiosque ambulant pour la vente de produits de sirop d'érable

Considérant que La Ferme des Petits Cailloux désire exploiter un kiosque ambulant pour la vente de produits de sirop d'érable et autres produits agricoles sur le lot 3 230 444 situé au 5 rue King;

Considérant que ce type d'usage n'est pas prévu au règlement de zonage en vigueur;

Considérant que le Conseil municipal désire encourager les initiatives de revitalisation de la ville.

21-04-05-5650

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise La Ferme des Petits Cailloux à exploiter un kiosque ambulant pour la vente de produits de sirop d'érable et autres produits agricoles sur le lot 3 230 444 situé au 5, rue King, et ce, pour la saison estivale 2021 selon les conditions suivantes :

1. L'exploitant doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire de l'emplacement;
2. Le kiosque ambulant doit être identifié par un logo ou un lettrage extérieur;
3. L'exploitation est autorisée de façon temporaire pour une période n'excédant pas sept (7) mois entre le 1er avril et le 31

octobre et les heures d'ouverture sont de 9 h à 23 h, 7 jours sur 7;

4. Le kiosque doit être facilement déplaçable et aucun aménagement à caractère permanent ne peut être installé;
5. Il doit être installé à l'endroit précis indiqué par l'inspecteur en bâtiment;
6. À aucun moment, le kiosque ne doit être immobilisé de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation des piétons ou des véhicules, l'exécution de travaux ou l'entretien de la voie publique, ou de manière à entraver l'accès à une propriété privée;
7. Il est interdit à l'exploitant de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister ou laisser s'accumuler, les cas échéants, sur un terrain privé ou sur les voies et endroits publics tout déchet, immondice, rebut et détritrus;
8. Il est interdit à l'exploitant de jeter, déposer, déverser ou de permettre que soient jetés, déposés ou déversés des eaux grises, des huiles de cuisson ou quelque autre produit sur un terrain, une voie publique ou un endroit public, dans un cours d'eau ou un égout municipal;
9. Aucun branchement aux services municipaux ne peut être effectué sans l'autorisation de la municipalité;
10. Lorsque branchés aux services municipaux, les tarifs exigés pour la fourniture de l'eau, des égouts et de l'assainissement des eaux usées prévus au règlement de taxation en vigueur pour la catégorie des commerces saisonniers s'appliquent. Il en est de même pour les matières résiduelles lorsque des bacs d'ordure et de recyclage sont requis du propriétaire ou de l'exploitant;
11. Le propriétaire ou l'exploitant doit verser à la municipalité une somme de trois cents dollars (300 \$) pour l'exercice de cet usage.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Appui à la Commission scolaire New Frontier et au Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley (CVEC) pour leur demande d'autorisation permanente pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI / #5825)

Considérant que la Commission scolaire New Frontier et le Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley (CVEC) demandent au ministère de l'Éducation d'obtenir une autorisation permanente pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI / #5825);

Considérant que le Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley est le seul centre de la région de la Montérégie Ouest y compris le Haut-Saint-Laurent qui offre le programme en version anglaise;

Considérant les besoins d’avoir des infirmiers auxiliaires licenciés compétents et formés pour travailler dans les hôpitaux, CHSLD et résidences privées de notre région.

21-04-05-5651

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Gery

Et résolu à l’unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon appuie la Commission scolaire New Frontier et le Centre de formation professionnelle Châteauguay Valley (CVEC) dans leur demande d’autorisation permanente auprès du ministère de l’Éducation pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI / #5825).

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Mme Andrea Geary : Elle a assisté à une rencontre du Comité consultatif d’urbanisme de la Ville pour discuter de diverses demandes.

M. Dominic Tremblay : Il mentionne que des citoyens l’ont contacté afin de lui demander s’il serait possible de devancer la date de la première collecte des matières compostables du fait que leur bac brun est plein. De plus, les températures chaudes que nous avons eu ce printemps ont fait en sorte que les bacs dégagent de mauvaises odeurs.

M. André Brunette: Il mentionne que la Ville est tributaire des dates de la période de dégel imposées par le ministère des Transports et que les limites de charges obligerait la Ville à faire deux voyages à Bury et deux jours de collectes dans la Ville. Il va vérifier avec le directeur des Travaux publics s’il serait possible de devancer la première collecte du compostage au cours du mois d’avril au lieu du mois de mai.

M. Florent Ricard: Il mentionne que le coordonnateur du Marché Fermier du comté de Huntingdon, monsieur Ian Ward, a remis sa démission. Des élections auront lieu afin de combler le poste.

M. Rémi Robidoux : Il a présidé une rencontre du Comité consultatif d’urbanisme de la Ville. Divers dossiers ont été discutés entre les membres.

Il informe le conseil que l’Aréna régionale a déposé son rapport financier 2020 et qu’une présentation du rapport financier a été faite par téléconférence par monsieur Jean-Luc Crête, CPA..

Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé;

21-04-05-5652

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l’unanimité :

Que la séance soit levée 19h47.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière